



" Le Bois des Orangers "

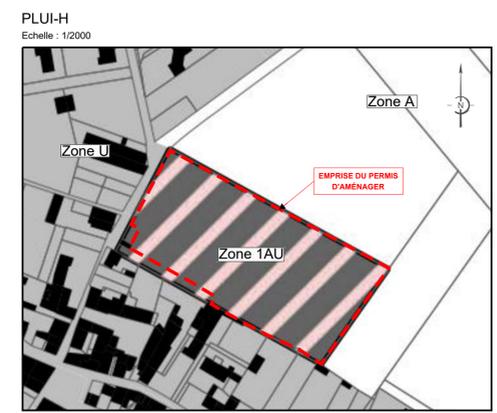
PA 4

PLAN DE COMPOSITION

Planimétrie rattachée au système RGF93 - Zone 5 (CC46) (Géoréférencement Teria)	Altimétrie rattachée au système NGF-IGN 1969	Echelle : 1/250
A	Avril 2024	Dépôt de la demande de Permis d'Aménager
B		
C		
D		
E		
F		
G		
H		

SIT&A CONSEIL

Philippe PACAUD et Damien THERRY - Géomètres-Experts associés
4, Rue de la Palenne - Chagnolet - 17139 DOMPIERRE SUR MER
☎ : 05 46 34 13 24
✉ : laroche@siteaconseil.fr - www.siteaconseil.fr



Les superficies ne seront définitives qu'après bornage des lots

LEGENDE :

- AMENAGEMENT**
 - Emprise du Permis d'Aménager
 - Limite parcelle
 - Numéro parcelle
 - Surface parcelle
 - Cotation parcelle
 - Revêtement de surface
 - Pavés engazonnés
 - Aire de présentation des OM
 - Cote altimétrique projet
 - Niveau fini dalle bâtiment
 - Noue
 - Banc en bois : Positionnement et nombre de principe
 - Composte
 - Candélabre : Positionnement et nombre de principe
 - Terrain de pétanque
- STATIONNEMENT ET ACCES**
 - Deux places de stationnement fixes non closes, si possible, et accès au lot (Largeur : 6 m - Profondeur : 5 m)
 - Place de stationnement visiteurs
 - Place de stationnement PMR
 - Sens de circulation
- VEGETATION**
 - Zone engazonnée
 - Végétaux arbustifs
 - Arbre : Positionnement et nombre de principe
 - Arbuste : Positionnement et nombre de principe
 - Pré-verdissement à compléter par l'acquéreur
 - Haie à plantée par le lotisseur
- RÈGLES D'URBANISME**
 - Zone non aedificandi
 - Ligne d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
 - Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction avec alignement possible (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)

